



Conseil Régional du Centre-Val de Loire



Vœu (amendé)

déposé par le groupe Centre Démocrate, Républicain et
Citoyen
**Pour une conférence régionale sur la décarbonation
des mobilités**

Le transport routier représente en France près d'un tiers des émissions de CO₂ du pays et 95% des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports. La grande majorité de ces émissions proviennent de la voiture individuelle, utilisée pour plus de 80% des kilomètres parcourus sur les routes de France.

Notre région est particulièrement concernée par une prédominance du transport routier puisque selon les derniers chiffres de l'étude Ipsos/Régions de France réalisée en 2023, la part modale de la voiture pour les trajets du quotidien atteint les 93%.

L'urgence écologique et sociale nous impose aujourd'hui de chercher des leviers pour que les plus de 68 000km de réseau routier de notre région (autoroutes, routes nationales, routes départementales et voiries communales) contribuent pleinement à nos objectifs de transition écologique et énergétique.

Bien que la Région n'ait pas de compétence sur les infrastructures routières, son rôle d'autorité organisatrice de la mobilité régionale lui donne toute légitimité pour initier une vraie réflexion sur les investissements et projets de décarbonation des infrastructures routières qui pourraient être menés dans notre région sur des axes clés (déploiement massif de bornes de recharge, développement du covoiturage et du transport collectif sur route et autoroute, adaptation des infrastructures à la multimodalité, production d'énergies renouvelables sur les réseaux routiers etc.), en coopération étroite entre les gestionnaires d'infrastructures publics (Etat, départements, collectivités) et privés (concessionnaires d'autoroutes) mais aussi avec les opérateurs de transport et acteurs de la transition énergétique.

Dans un contexte de contraintes budgétaires fortes, il est essentiel de pouvoir étudier en concertation avec l'ensemble de ces acteurs, les pistes et possibilités de co-financements de projets dans ce domaine.

Cette coopération pourrait notamment prendre la forme d'expérimentations d'aménagements routiers qui porteraient des solutions dédiées aux transports collectifs et partagés comme la mise en place de voies réservées aux transports en commun et aux covoitureurs sur les grands axes routiers et autoroutiers desservant les grandes aires urbaines. Ces voies réservées associées à des pôles d'échanges multimodaux fonctionnels sont essentielles pour rationaliser sur des axes structurants l'usage de la voiture et massifier les usages collectifs et partagés, éléments clés de la décarbonation de la mobilité routière.

Par ces motifs :

Le Conseil régional Centre-Val de Loire réuni en session plénière le 19 décembre 2024 :

- **Rappelle son engagement à tenir ses objectifs de décarbonation de la mobilité avec la réduction de la part de la voiture individuelle dans les déplacements de 5 points à horizon 2030 et de 20 points en 2050 ;**
- **Appelle à l'organisation d'une conférence régionale de décarbonation des mobilités rassemblant notamment l'ensemble des gestionnaires d'infrastructures publics et privés, autorités organisatrices de la mobilité, chargeurs actuels et potentiels ainsi que les grands opérateurs de transports afin d'accélérer la coopération, l'expérimentation et le déploiement de solutions de mobilités durables et de projets de transition énergétique sur l'ensemble des enjeux de la mobilité décarbonée ;**

Vœu adopté à la majorité avec un vote contre du groupe Rassemblement et Alliés et une abstention de Cyril HEMARDINQUER et de Elisabeth MEYBLUM (pouvoir à Cyril HEMARDINQUER)